

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2637**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 719 et 819 du bâtiment C de la copropriété Terraillon dans un immeuble situé 32, rue Marcel Bramet et appartenant à M. Mohamed Saïd

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011

Décision n° B-2011-2637

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 719 et 819 du bâtiment C de la copropriété Terraillon dans un immeuble situé 32, rue Marcel Bramet et appartenant à M. Mohamed Saïd**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type 4, formant le lot n° 719 avec les 333/223 840 des parties communes générales attachées à ce lot,

- une cave portant le numéro 6, formant le lot n° 819 avec les 3/223 840 de parties communes générales attachées à ce lot,

le tout situé 32, rue Marcel Bramet à Bron et appartenant à monsieur Mohamed Saïd.

Aux termes du compromis, monsieur Mohamed Saïd céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 72 000 €, conforme à l'estimation de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 24 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 72 000 €, de 1 logement de type F4 et d'une cave formant les lots n° 719 et 819 du bâtiment C de la copropriété située 32, rue Marcel Bramet à Bron et appartenant à monsieur Mohamed Saïd, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 €.

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 72 000 € pour l'acquisition et de 2 000 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.